



Mairie

8 impasse de la Mairie

38142 Besse en Oisans

Téléphone : 04 76 80 25 80

@ : mairie.besse38@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JUILLET 2025 A 19H00

ORDRE DU JOUR :

- ◆ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mai 2025**
- ◆ **Travaux en cours : suivi/programmation**
- ◆ **CCO Conseil communautaire**
- ◆ **Points sur les Syndicats**
- ◆ **Questions diverses**

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 29 mai 2025 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX EN COURS : SUIVI / PROGRAMMATION

- Route de la Lisière : les travaux d'enrobés sur la portion comprise entre le départ de la voie « Du Tetas » et « la Bigote » (94 ml) seront réalisés courant octobre, conformément au devis proposé par Eurovia (21440 €HT) ; la seconde tranche comprise entre « La Bigote » et le parking de Beyer est reporté en 2026, car des travaux d'électricité sont prévus au niveau de l'ancienne boulangerie.
- Appartement « Edelweiss » de l'ancienne école : un DPE a été réalisé et donne un classement « F » ; le conseil municipal souhaite qu'un second diagnostic soit réalisé car ce classement s'avère bien médiocre malgré les aménagements d'isolation qui ont été réalisés. Il est donc décidé à l'unanimité de ne pas louer dans l'immédiat l'appartement et de solliciter une autre entreprise pour faire un diagnostic.
- Appartements de la Résidence St André : pour résoudre les problèmes de chauffage et d'eau chaude, le conseil municipal décide à l'unanimité l'installation de radiateurs électriques (conformément au devis proposé 9 714.96 €HT) et de chauffe-eau électriques. Le devis pour l'installation des chauffe-eau n'est pas encore parvenu à ce jour. Ces travaux seront réalisés en septembre 2025. Dès que ces installations seront opérationnelles, la chaufferie et les différents éléments situés sur le toit seront mises en veille.

- Chemin de « La Chapelle » : suite à la création de la nouvelle ligne électrique, il est décidé de canaliser en souterrain les eaux de ruissellement provenant du « Calvaire ». Le conseil municipal décide à l'unanimité que les travaux seront réalisés par Guy Hustache, dans le cadre de son contrat avec la commune, et que la pelle sera louée à Raymond HUSTACHE selon les tarifs en vigueur. Le devis pour le matériel sera demandé après analyse plus fine du projet, et les travaux pourront être réalisés en septembre 2025.
- Bornes de recharge de véhicule électrique : une borne devrait être installée à l'automne.

CCO CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Le nombre de conseillers va diminuer compte tenu de la population de l'Oisans. Il a été proposé au niveau du bureau communautaire de garder la proposition de droit commun (42) et de ne pas augmenter leur nombre pour les grandes communes. Aussi aucune délibération n'est demandée aux communes.
- La CCO a été sollicitée pour que la commune de la Morte quitte la Communauté de Commune de la Matheysine pour intégrer la Communauté de Commune de l'Oisans, afin qu'elle puisse continuer l'exploitation du domaine de l'Alpe du Grand Serre, grâce à de nouveaux investissements de la SATA. Une discussion en Bureau Communautaire n'a pas permis de dégager une franche adhésion à cette idée, à la fois pour des raisons géographiques et financières.

POINT SUR LES SYNDICATS

- Michel Barthélemy fait un rapport sur les différentes séances du conseil du SACO ; suite à la carte de zonage de l'assainissement, il nous précise que l'aire de bivouac pourra être intégrée au réseau si un projet d'assainissement aboutit. Le plan du réseau d'assainissement de Besse sera envoyé à la commune pour prévoir les travaux qui se feront de 2027 à 2030.
- La restitution à la commune de la zone de l'ancienne station d'épuration à envisager.

QUESTIONS DIVERSES

- Transport des collégiens : le département a décidé de faire participer les familles au transport des collégiens pour un coût annuel de 120 €, sachant que cette participation inclut l'utilisation de toutes les lignes Transisère. Madame le Maire propose que la commune participe à 50%. Cette proposition est adoptée à l'unanimité (cf délibération).
- La réévaluation des loyers ne prendra effet qu'à partir du 01/08/25 au lieu du 01/07/25 ; proposition adoptée à l'unanimité (cf délibération)
- La commune a adhéré à ILLIWAP (application pour smartphone, à l'usage des collectivités, pour informer leurs concitoyens).
- Compétence de l'eau : il est acté maintenant qu'elle restera à la commune.

- AFP : Patrick DOLCI nous informe que des panneaux explicatifs vont être implantés dans la commune.
- Hommage Jean Rémy OUGIER : Madame Joëlle OUGIER a sollicité Madame le Maire pour que la commune rende un hommage public posthume à Jean Rémy OUGIER. Après discussion et analyse de diverses propositions, le conseil municipal décide de rendre hommage aux maires de la commune en mettant en valeur au sein de la mairie, la liste de leur nom et les dates de leurs mandats.

DELIBERATIONS

- **REPORT DE LA REEVALUATION DES LOYERS AU 1^{ER} AOUT 2025** : concerne les appartements de la résidence Saint André
- **TRANSPORT SCOLAIRE 2025** : participation de la commune au frais de transport scolaire pour les collégiens à hauteur de 50 %
 - **Le prochain conseil municipal est fixé le 10/10/2025 à 19h.**

